Nouhad Fathi : je me suis mariée en Suisse, parce qu'au Maroc la conversion à l'islam est obligatoire

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 6 juin 2019

La mariée marocaine, une reine, enfin ne vous y trompez pas !

Il y a peu, j'avais attiré votre attention sur **le dol d'un mariage-divorce musulman pour la fille d'un probable converti**. Converti pour faire plaisir à sa femme, satisfaire la législation islamique pour qu'elle puisse continuer à vivre dans son pays près de sa famille ? Ayant divorcé, il s'est remarié avec une musulmane qui profite de la situation pour accaparer tout l'héritage à son décès…

Et voila encore une histoire de mariage dans l'islam, cette religion PARFAITE, celle qu'Allah a transmise aux hommes il y a des MILLÉNAIRES, que ceux-ci ont ABANDONNÉE, TRAVESTIE ou FALSIFIÉE comme l'ont fait les juifs particulièrement honnis comme on le sait !
En fait de PARFAITE nous avons encore la preuve qu'il s'agit de sa STUPIDITÉ !

Merci à **dreuz-info** de la diffusion de la vidéo d'une journaliste marocaine ayant trouvé l'amour en Suisse et épousé son Suisse pour leur bonheur !

Mais voilà, le Maroc et son islam du juste milieu ne l'entendent pas carnet blanc mais plutôt verdâtre !
Le mariage au Maroc pour être reconnu n'est pas civil, mais religieux (adoulaire).

C'est un sujet qui a été traité par exemple par **Riposte laïque** et déjà l'objet de quelques **coups de colère comme celui qui a fait l'actualité en 2012**…

.
Le point d'achoppement n'est pas le certificat de célibat mais le **certificat de coutume** attestant de l'état de musulman du futur conjoint qui épouse une musulmane, quitte à ce qu'il se convertisse pour que le mariage réalisé à l'étranger soit reconnu au Maroc.
L'objectif est évidemment islamique, multiplier les musulmans et pondre de petits musulmans en somme, voire de petits djihadistes…
Le père donnant à ses enfants la religion dont l'apostasie est interdite, on ne quitte pas ce qui est PARFAIT. Quant à la mère, elle peut-être chrétienne, juive, voire de n'importe quelle religion nous dit Nouhad Fathi, pourvu qu'elle ponde « bien »…

.

youtube.com/watch?v=IPXQ5Ug87pc

Outre l'aspect religieusement intolérante, sexiste et misogyne de cette loi inégalitaire, les mariés au Maroc peuvent se voir emprisonnés pour adultère et prostitution !
Que du bonheur !

A écouter et à faire connaître…
Ce n’est pas une vidéo construite, mais un cri de colère de Nouhad Fathi à l’encontre de son pays d’origine !